

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2021

PRESENTS : MM. DESMEDT, DUBOUIL, BOURGETEAU, CONVERS, CHOQUET, HAMOT, AUBRY, KWAK, MATRON.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, DESMEDT, DOLLEZ, TREZEL, COULON, FLAGOTHIER, BARRE, VIGNE.

ABSENTS REPRESENTES : M. RAUZIER par M. DESMEDT
Mme DELAMARRE par Mme BOURGOIN
Mme FERNANDES par Mme BRUNET
M. MOONEN par M. DUBOUIL
M. FOVIAUX par M. DUBOUIL
M. ROUSSEAU par M. DESMEDT
M. LENOBLE par M. AUBRY

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes DELORMEL, KONAN et M. BERTHELOT.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Décision modificative n° 1
3. Suppression de postes
4. Modification du règlement intérieur de la cantine
5. Contrat d'un intervenant artistique
6. Attribution de subventions
7. Tarifs Espace Jeunesse
8. Cession de logement HLM
9. Changement de rattachement de l'OPH Oise Habitat
10. Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de la Brèche
11. Questions diverses

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Colette **DOLLEZ**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Décision modificative n° 1

M. DESMEDT rappelle qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative afin d'ajuster certains chapitres budgétaires.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal de procéder à des modifications budgétaires en fonctionnement et en investissement, comme suit :

1) Budget d'investissement

➤ *Dépenses d'investissement*

| Chapitre ou opération | compte et libellé | Montant € |
|-----------------------|--|---------------------|
| 300 MATERIELS | 2158 autres installations, matériel et outillages techniques | + 32 600.00 |
| 300 MATERIELS | 2182 Matériel de transport | + 5 000.00 |
| 300 MATERIELS | 2184 mobilier | + 5 500.00 |
| 300 MATERIELS | 2188 autres immobilisations corporelles | + 7 000.00 |
| 400 BATIMENTS DIVERS | 21318 autres bâtiments publics | + 15 000.00 |
| 500 VOIRIES DIVERSES | 2128 autres agencements et aménagements de terrains | + 2 600.00 |
| 504 ECLAIRAGE PUBLIC | 2158 autres installations, matériel et outillages techniques | + 2 000.00 |
| 001 (ordre) | 001 solde d'exécution reporté | + 153 850.21 |
| 020 (ordre) | 020 dépenses imprévues | + 7 500.00 |
| | Total des dépenses d'investissement | + 231 050.21 |

➤ *Recettes d'investissement*

| Chapitre ou opération | compte et libellé | Montant € |
|-----------------------|--|---------------------|
| 021 (ordre) | 021 virement de la section de fonctionnement | + 231 050.21 |
| | Total des recettes d'investissement | + 231 050.21 |

Ce qui fixe le budget après DM1 2021 de la section investissement à :

| Budget investissement 2021 | Montant € |
|----------------------------|--------------|
| Dépenses d'investissement | 2 665 465.11 |
| Recettes d'investissement | 2 665 465.11 |
| Ecart budgétaire | 0 |

2) Budget de fonctionnement

➤ *Dépenses de fonctionnement*

| Chapitre ou opération | compte et libellé | Montant € |
|-----------------------|---|---------------------|
| 012 | 6453 cotisations aux caisses de retraites | + 16 300.00 |
| 023 (ordre) | 023 virement à la section d'investissement | + 231 050.21 |
| | Total des dépenses de fonctionnement | + 247 350.21 |

➤ *Recettes de fonctionnement*

| Chapitre ou opération | compte et libellé | Montant € |
|-----------------------|---|--------------------|
| 77 | 773 Mandats annulés | + 16 300.00 |
| | Total des recettes de fonctionnement | + 16 300.00 |

Ce qui fixe le budget après DM1 2021 de la section fonctionnement à :

| Budget fonctionnement 2021 | Montant € |
|----------------------------|-----------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 7 692 350.21 |
| Recettes de fonctionnement | 9 748 526.00 |
| Ecart budgétaire | + 2 056 175.79 |

M. DESMEDT souligne que la gestion de la ville est saine et dispose d'un excédent de fonctionnement de plus de 2 millions d'euros. Il précise que le projet de la piscine a pris du retard en raison de crise sanitaire mais qu'il vient d'être relancé.

VOTE : UNANIMITE

3. Suppression de postes

M. DESMEDT explique que suite à la délibération du 9 avril actant la nomination d'agents municipaux à un grade supérieur, il y a lieu de se prononcer sur la suppression des postes précédemment occupés :

- Rédacteur principal 2^{ème} classe à 35H00,
- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 21H00,
- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 35H00,
- Assistant de conservation principal 2^{ème} classe à 35H00,
- Adjoint du patrimoine à 30H00,
- Trois postes d'ATSEM principal 2^{ème} classe à 35H00,
- Adjoint technique à 17H30,
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe à 17H30 (à supprimer à compter du 01/08/21 pour départ à la retraite).

VOTE : UNANIMITE

4. Modification du règlement intérieur de la cantine

M. **DESMEDT** propose de modifier le règlement intérieur de la restauration scolaire afin de prendre en compte deux évolutions.

La première concerne la modification du logiciel de gestion des inscriptions périscoweb dont l'inscription doit se faire dorénavant mensuellement.

La seconde porte sur l'accueil des enfants sous Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Cela concerne les enfants qui ont un régime alimentaire particulier prescrit par un médecin mais pour lequel le prestataire de la cantine n'est pas en mesure de fournir le repas adapté. Par conséquent, l'enfant fournira ses propres aliments et sera accueilli dans nos services au même tarif qu'un repas classique.

M. **CONVERS** fait part des remarques entendues à l'occasion des conseils de classe. Certains parents d'élèves, qui ne disposent pas de leur planning longtemps à l'avance, demandent une plus grande souplesse pour les dates de réservation de la cantine.

M. **DESMEDT** répond que dans le cas de ces situations particulières des ajustements sont effectués.

VOTE : UNANIMITE

5. Contrat d'un intervenant artistique

M. **DESMEDT** donne la parole à Mme **BOURGOIN** qui signale que le contrat de Mme Trybus, intervenant artistique Poterie prend fin. Elle sera remplacée à compter du 1^{er} septembre par Mme Mathilde Canonne, dans les mêmes conditions à savoir : 20.50 €/heure pour 4 heures/semaine.

Ce contrat sera renouvelé tacitement, sauf délibération contraire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

VOTE : UNANIMITE

6. Attribution de subventions

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

- Club des Aînés : 1 370 €
- Tennis club : 469 € (achat d'un appareil Karcher)

M. **MATRON**, en sa qualité de Président du Tennis Club, ne participe pas au vote.

VOTE : UNANIMITE

7. Tarifs Espace Jeunesse

M. DESMEDT donne la parole à Mme BONNET qui propose d'appliquer comme suit les tarifs de l'Espace Jeunesse pour les sorties organisées pendant les vacances d'été 2021 :

| Sorties | St Justois | Extérieur |
|---|-------------------|------------------|
| Itinérance VTT (7/8/9 juillet) + olympiades à Mouy | 8 € | 12 € |
| Sortie cinéma (13 et 27 juillet) | 1.50 € | 2.50 € |
| Itinérance VTT (19/20 juillet) | 6 € | 10 € |
| Parc nautique de Verberie (15 juillet) | 36 € | 50 € |
| Accrobranche à Ailly sur Noye (22 juillet) | 24 € | 37 € |
| Archery Tag (cam's club - 27 juillet) | 9 € | 15 € |
| Parc Bagatelle (29 juillet) | 15 € | 25 € |

OU une tarification à la semaine :

| Semaine | St Justois | Extérieur |
|--------------------------|-------------------|------------------|
| 2 ^{ème} semaine | 40 € | 65 € |
| 3 ^{ème} semaine | 33 € | 55 € |
| 4 ^{ème} semaine | 30 € | 50 € |

VOTE : UNANIMITE

8. Cession de logement HLM

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la cession d'un logement appartenant à la SA HLM de l'Oise, en application de l'article L 445-1 du code de la construction et de l'habitation, à savoir :

- 9 rue du Banc St Pierre - type IV - 78 m² pour un montant de 130 000 €

VOTE : UNANIMITE

9. Changement de rattachement de l'OPH Oise Habitat

M. DESMEDT explique que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des communes de l'Oise, dont notre commune est membre, est l'établissement public de coopération intercommunale de rattachement de l'Office Public de l'Habitat dénommé Oise Habitat.

Les OPH sont des établissements publics locaux à caractère industriel et commercial, et ayant pour mission principale d'assurer la construction et la gestion locative de logements destinés aux personnes de ressources modestes ou défavorisées.

En tant qu'établissements publics locaux, ils sont nécessairement rattachés à une collectivité territoriale ou à un groupement de collectivités territoriales. L'article L.421-6 du code de la construction et de l'habitation modifié par les lois ALUR et ELAN détermine la liste des catégories de collectivités territoriales ou de groupement de collectivités territoriales auxquels peut être rattaché un OPH. Il en ressort notamment qu'un OPH ne peut être rattaché qu'à un établissement public de coopération intercommunal compétent en matière d'habitat.

La compétence « habitat » doit être appréhendée comme l'habilitation juridique à intervenir en matière de « politique locale de l'habitat », sachant que cette habilitation est :

- de droit pour les communautés d'agglomération qui disposent, à titre obligatoire, d'une compétence en matière d'équilibre social de l'habitat,
- facultative pour les communautés de communes qui peuvent, depuis l'entrée en vigueur de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, assurer librement, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, la compétence « politique du logement et du cadre de vie ».

Or, en l'état, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction de l'Oise ne dispose pas de la compétence « habitat ». Il n'est donc pas juridiquement en mesure de constituer l'établissement public de rattachement de Oise Habitat.

Ce point a été évoqué par la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France, qui a rendu le 7 mai 2020 un rapport d'observations définitives sur la gestion de l'OPH OISE HABITAT et dont vous avez pris acte par délibération.

Dans ces conditions, l'évolution du rattachement de Oise Habitat, par un changement de sa collectivité de rattachement s'impose.

Cette procédure, une fois menée à son terme, conduirait à rendre sans objet le Syndicat Intercommunal de l'Aménagement et de la Construction de l'Oise. Il aurait donc vocation à être dissout, cette évolution étant parfaitement conforme au droit en vigueur.

Dans ce cadre, M. **DESMEDT** propose de délibérer en faveur du changement de rattachement de Oise Habitat.

VOTE : UNANIMITE

10. Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de la Brèche

M. **DESMEDT** expose qu'une enquête publique sur l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de la Brèche est en cours et se termine le 2 juillet 2021.

Un SAGE est un document de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, en l'occurrence le bassin versant de la brèche, qui doit répondre aux principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Chacun des membres a pu prendre connaissance du contenu du SAGE par la transmission de documents joints à la convocation.

M. **DESMEDT** dit, qu'à titre personnel, il s'abstiendra car il juge certaines préconisations du SAGE contestables.

Par exemple, il est conseillé de démonter les moulins sur nos rivières, sous prétexte de gêner la progression des poissons, alors que ces installations existent depuis des siècles et que les poissons s'en sont toujours accommodés. Alors que lorsqu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux d'entretien de l'Arré essentiels pour le bon fonctionnement de la rivière, le syndicat de l'Arré de la Brèche a refusé de financer nos travaux.

Le SAGE travaille sur des grandes thématiques mais ne répond pas aux préoccupations des communes concernées.

M. **DUBOUIL** répond qu'auparavant le Syndicat de l'Arré avait pour objectif d'entretenir la rivière alors que le SAGE a des objectifs différents, plus généraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au projet tel que présenté.

VOTE : 16 POUR- 10 ABSTENTIONS

Tour de table :

M. **DESMEDT** annonce le décès de M. Pierre **HANICOTTE**, qui fût adjoint mais aussi Président de l'association Image et Son qui gère le cinéma.

Il informe que le Docteur **PIK**, médecin référent du centre de vaccination, a été appelé à de nouvelles fonctions à l'hôpital de Kourou en Guyane. C'est le Docteur **RAUZIER** qui reprend la direction du centre. Ce dernier restera ouvert tout l'été.

M. **DUBOUIL** fait un point sur les travaux :

- les nouveaux jeux pour enfants aux Rossignols ont été installés
- les travaux de rénovation de la façade du gymnase débuteront le 7 août
- la rue des chalets étant trop étroite, il est envisagé de la mettre en sens unique afin de faciliter le passage du camion collectant les ordures ménagères

M. **DUBOUIL** rapporte que certaines personnes ont contesté l'élagage des arbres situés aux Rossignols. Il rappelle que l'intervention consistait à retirer des branches d'arbres plantés trop près des immeubles qui apportaient de l'humidité dans les appartements et les privaient de luminosité.

M. **DESMEDT** précise que l'élagage devait avoir lieu cet hiver mais n'a pu être réalisé que ce mois-ci suite à un retard pris par l'entreprise en raison de la Covid.

M. **BOURGETEAU** annonce que depuis le 30 juin, date de la dernière étape du déconfinement, les activités associatives ont pu reprendre leurs activités sans restrictions de jauge tout en respectant le protocole sanitaire.

Par ailleurs, il rappelle que le forum des associations sportives et culturelles aura lieu le samedi 28 août de 09h30 à 18h00 dans la galerie marchande du centre Leclerc.

En réponse à M. **BOURGETEAU** qui s'interroge sur le nombre d'aides aux étudiants attribuées, M. **DESMEDT** informe que ce sont 26 étudiants qui ont pu bénéficier de ce dispositif.

Mme **BRUNET** remercie toutes les personnes qui se sont portées volontaires pour tenir les bureaux de vote durant ces quatre dimanches de scrutin.

M. **DESMEDT** adresse également ses remerciements. En raison de la tenue de deux élections le même jour, il a été nécessaire de doubler le nombre de personnes pour tenir les bureaux de vote ce qui a été difficile à mettre en place.

M. **CONVERS** informe que la commission affaires scolaires s'est réunie afin d'effectuer la répartition des élèves dans les différentes écoles pour la rentrée prochaine. Les effectifs sont en baisse. Cela s'explique par une baisse de la natalité mais aussi une baisse du nombre des élèves extérieurs.

Par ailleurs, il relève une augmentation du nombre de demandes de dérogations de parents qui ne souhaitent pas que leurs enfants soient scolarisés à l'école élémentaire Valentin Haüy car celle-ci ne dispose pas de cantine ni de périscolaire dans ses locaux. Les enfants de cette école sont accueillis dans les services du groupe scolaire du Moulin qui se situe à côté. Cela entraîne une diminution des effectifs en CP dans cette école.

La commission des affaires scolaires statuera sur ces demandes fin août avec l'objectif principal d'équilibrer les effectifs dans l'ensemble des écoles et cela dans l'intérêt des enfants.

Mme **BOURGOIN** se réjouit du succès de la fête de la musique qui s'est déroulée dans une bonne ambiance avec un public étoffé tout en respectant les gestes barrières.

M. **BOURGETEAU** demande s'il y aura une buvette lors des fêtes de juillet.

M. **DESMEDT** répond que cela n'est pas autorisé par la Préfecture et espère que les festivités pourront reprendre normalement l'année prochaine.

M. **CHOQUET** indique que lors du Conseil d'Administration du Collège Louise Michel qui a eu lieu la semaine dernière, le rapport d'évaluation relatif aux pratiques pédagogiques du collège a été présenté. Il en ressort deux points principaux. Dans un premier temps, il a été souligné l'investissement important des enseignants et des membres de l'équipe pédagogique qui permet la mise en place de nombreux projets éducatifs, culturels...

Dans un second temps, il a été recommandé aux équipes d'approfondir le travail effectué sur l'orientation des élèves. En effet, le collège de Saint Just en Chaussée a le taux de réorientation le plus important de toute l'académie. Néanmoins, il souligne les résultats excellents de la série professionnelle. Les 11 élèves présentés au Certificat de Formation Générale (CFG) ont tous été admis.

En réponse à M. **HAMOT**, M. **DESMEDT** précise que la déviation relative aux travaux de la RD 916 sera mise en place du 7 juillet au 30 août.

Mme **COULON** signale la présence de cailloux sur la route de Rotibéquet.

M. **DESMEDT** répond que cela est la conséquence des orages de ces derniers jours et que les services techniques sont intervenus pour nettoyer la route.

M. **DESMEDT** souhaite remercier l'ensemble des personnes qui l'ont soutenu lors des élections départementales et qui lui ont permis de gagner, de nouveau, afin de poursuivre son travail de Conseiller Départemental débuté il y a plus de 17 ans. Il annonce que l'installation du Conseil Départemental a eu lieu hier. Ayant déjà ses fonctions de Maire, de Président de la Communauté de Communes et de Président de l'ADTO/SAO qui l'occupent pleinement, il n'a pas souhaité se représenter au poste de Vice-Président du Conseil Départemental.

La cérémonie commémorant la libération de Saint Just en Chaussée aura lieu le mardi 31 août à 17h45 place René Benoist.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 3 septembre.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et leur souhaite de bonnes vacances. La séance est levée à 19h20.